

DEC191607DR06

Décision portant nomination de M. Marc Marani aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC190340DIST portant nomination de Mme Claire François directrice de l'unité propre de service UPS76 intitulée INIST ;

Vu l'avis de la CLHSCT de l'UPS76 en date du 20/05/2019 ;

Considérant que M. Marc Marani a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Paris-Est de Créteil et le CNRS les **13, 14 et 15 mai 2019 et les 3, 4 et 17 juin 2019**

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Marc Marani, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'INIST - UPS76, à compter du 18 juin 2019.

M. Marc Marani exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Marc Marani est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 18 juin 2019

La directrice de l'unité
Claire François

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel Sinanidès

